Envoyé en préfecture le 20/09/2024
Reçu en préfecture le 20/09/2024
Publié le 20/09/2024
ID : 017-200041689-20240916-BC2024_054-DE

République Française

Département de la Charente-Maritime

Vals de Saintonge Communauté

Bureau communautaire du 16 septembre 2024

Objet : Atlantys : Mise à disposition de personnel du Nautic Club Angérien - Convention de partenariat

Numéro de délibération : BC2024_054

L'an deux mille vingt quatre, le seize septembre, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 10 septembre 2024, s'est réuni en séance plénière à Salle du Foyer Rural à St Julien de l'Escap sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :
Daniel LAGARDE, René ESCLOUPIER, Annie POINOT-RIVIERE, Philippe HARMEGNIES, Jacky RAUD, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Joël WICIAK, Maurice PERRIER, Wilfrid HAIRIE, Pierre DENECHERE, Ornella TACHE, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Annie PEROCHON, Dominique GUILLON, Jean-Claude GODINEAU, Sylviane DORNAT, Laurent BOUILLE, Julien GOURRAUD

Absents excusés ayant donné procuration :

Absents :
Hubert COUPEZ, Valérie BOUILLAGUET, Henri AUGER, Alain FOUCHER, Alain VILLENEUVE, Gérard BIELKA, Didier BASCLE, Philippe BARRIERE, Frédéric EMARD

Secrétaire de séance :
Annie PEROCHON

Assistaient à la séance :
GUIBERTEAU Cécilia
GENEAU David
SERRA Johanna
HOUET Patricia

Nombres de membres :
En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 20
Votants : 20
Pouvoirs : 0

Publication (affichage) ou notification du :

Envoyé en préfecture le 20/09/2024
Reçu en préfecture le 20/09/2024
Publié le 20/09/2024
ID : 017-200041689-20240916-BC2024_054-DE

Atlantys : Mise à disposition de personnel du Nautic Club Angérien - Convention de partenariat

Vu la délibération n°CC2020_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire.

Une convention de partenariat avec le NCA (Nautic club angérien) est traditionnellement signée pour la mise à disposition de MNS (Maître nageur sauveteur) à hauteur de 26 heures par semaine au sein du centre aquatique Atlantys afin de participer au fonctionnement de l'équipement.

Pour l'année scolaire 2024-2025, il est proposé de reconduire ce partenariat du 23 septembre 2024 jusqu'au 04 mai 2025. Les horaires sont effectués en semaine pour de la surveillance et des activités aquaformes à l'exclusion des vacances scolaires et des périodes d'arrêt technique. Le montant du remboursement au NCA, par la collectivité, est de 22 € par heure, par personnel mis à disposition.

La convention proposée détaille les droits et devoirs de chaque partie.

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire :

- d'approuver la convention proposée,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 20
- Contre : 0
- Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean d'Angély,

Le Président de Vals de Saintonge Communauté,

Signé électroniquement par : Jean Claude GODINEAU
Date de signature : 19/09/2024
Qualité : Président

Jean-Claude GODINEAU

La 1ère Vice-Présidente pour le Président de Vals de Saintonge Communauté,

Signé électroniquement par : Annie PEROCHON
Date de signature : 19/09/2024
Qualité : 1ere Vice-Présidente

Annie PÉROCHON